

Une fausse mauvaise idée

L'accord issu des négociations entre la Suisse et l'Union Européenne intègre un chapitre consacré à l'électricité. Le Conseil fédéral en présente cette semaine les grandes lignes et les lignes de front se précisent, avec l'opposition à la fois de l'UDC et des syndicats. Ceux-ci s'alarment de l'ouverture totale du marché de l'électricité. Deux opinions y ont déjà été consacrées dans *Le Temps*, le 31 janvier et le 11 février 2025. Je voudrais compléter la seconde, proposée par Christian Petit, fort pertinente.

L'accord est vital pour la stabilité du réseau électrique suisse ; il permettrait aussi une meilleure valorisation de la production suisse. Mais l'exigence européenne d'une ouverture totale du marché de l'électricité n'est compréhensible ni au regard de la réalité, ni à celui de l'actualité.

L'ouverture du marché exposerait l'ensemble des clients à des saccades dont ils peuvent être préservés dans la situation actuelle. Sur les marchés de l'électricité, les prix sont connus à un horizon de trois à cinq ans; les fournisseurs raisonnables équilibrent les risques en constituant un portefeuille qui diversifie les produits et les échéances. Des contrats à plus long terme sont possibles avec des producteurs ; ils peuvent alors être pilotés par les prix de production, mieux connus que les prix du marché.

Ces dispositifs longs assurent qu'un bien de première nécessité soit livré à des coûts dont la visibilité est mieux garantie. Ils seraient structurellement menacés si les distributeurs, incertains de la pérennité de leur clientèle, devaient s'orienter sur des stratégies d'achat moins profondes. Or, les prix à court terme sont beaucoup plus volatiles. En cas de marché ouvert, l'ensemble de la clientèle serait davantage exposée à des soubresauts parfois aberrants.

Deuxièmement, l'histoire récente illustre que les thuriféraires de la libéralisation ne craignent pas les contradictions. En période de prix bas, les grands consommateurs pouvaient certes s'approvisionner à moindre coût que les fournisseurs historiques, qu'ils traitaient avec dédain. Avec la crise énergétique, la superbe a fait place aux appels à l'aide tous azimuts : aux politiques et aux distributeurs sommés, après avoir été vilipendés, d'accorder des facilités de paiement, voire d'inventer des astuces permettant de contourner la loi qui pose le principe «une fois sur le marché, toujours sur le marché».

D'ailleurs les représentants de l'économie électrique les moins suspects d'étatisme doutent de l'opportunité d'une ouverture complète du marché. S'exprimant sur la crise des prix la directrice générale d'Alpiq rappelait : « Même en Europe, on est plutôt en train de faire marche arrière. [...] La situation du mois de décembre [2021] a montré que le marché de l'électricité n'arrive pas à gérer des tempêtes avec des mouvements de prix allant au-delà des modèles » (Antje Kanngiesser, AGEFI, 16 février 2022).

Pas étonnant que les gouvernements, alarmés de l'impact économique et social des coûts de l'énergie, aient empiété sur les «prérogatives du marché», concédant ainsi que la question énergétique est trop sensible pour être laissée aux seuls mécanismes d'offre et de demande. Au moins cela leur a-t-il permis de faire preuve d'inventivité : plafonnement des augmentations tarifaires, constitution et financement des stockages d'énergie, projets de taxation des «superprofits». Les «contrats pour différence» ont été étendus au-delà de leur utilisation classique de produits dérivés : destinés à protéger les consommateurs des prix excessifs, ils sont alimentés par l'Etat qui est ensuite remboursé lorsqu'une baisse des prix de marché améliore les marges des acteurs du marché.

Et pourtant le scénario européen proposé à la Suisse exige l'ouverture complète du marché de l'électricité – allez comprendre ! Notons que l'accord prescrit en outre ce qu'un terme énigmatique nomme l'unbundling : la séparation en plusieurs entités des plus grands

acteurs, pour éviter qu'ils soient simultanément détenteurs d'infrastructures de réseaux et impliqués dans la commercialisation d'énergie. Cette séparation créerait – plutôt qu'elle ne supprimerait – des situations confinant à l'absurde, en Suisse où même les plus grands distributeurs restent des nains à l'échelle européenne. Le charcutage des quinze principaux GRD suisses, qui desservent au plus quelques centaines de milliers de clients, n'a guère de sens au regard de la taille d'acteurs européens dont la clientèle se compte en dizaines de millions. La consultation fédérale montrera sans doute que cette disposition inquiète les distributeurs suisses, autant que l'ouverture du marché.

Jean-Yves Pidoux

Ancien conseiller municipal et directeur des Services industriels de Lausanne